

Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents

Jules Fabien Gingras



Project Gutenberg

Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents

Jules Fabien Gingras

Project Gutenberg

The Project Gutenberg eBook of Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

TITLE: Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents

AUTHOR: Jules Fabien Gingras

RELEASE DATE: December 26, 2007 [eBook #24045]

LANGUAGE: French

OTHER INFORMATION AND FORMATS: www.gutenberg.org/ebooks/24045

CREDITS: Produced by David T. Jones, Hugo Voisard and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This book was created from images provided by Bibliothèque et Archives nationales du Québec (<http://www.banq.qc.ca/>).)

***** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK RECUEIL DES
EXPRESSIONS VICIEUSES ET DES ANGLICISMES LES PLUS
FRÉQUENTS *****

Prix: 12 sous.

**RECUEIL
DES
EXPRESSIONS VICIEUSES
ET DES
ANGLICISMES
LES PLUS FRÉQUENTS.**

Par un Membre de la Société Typographique de Québec.

QUÉBEC,
IMPRIMÉ PAR E. R. FRÉCHETTE,
21, Rue La Montagne, Basse-Ville.

1861.

Tel qu'il est, ce recueil est loin de la perfection que l'on serait en droit d'exiger, s'il était sorti de mains plus habiles; mais il n'en est pas moins un acheminement vers une œuvre plus complète en ce genre, et le compilateur croit que tout de même il atteindra le but qu'il se propose: attirer l'attention

du public franco-canadien sur le danger que court l'idiome franc en Canada, en lui démontrant jusqu'à quel point il est déjà défiguré par les anglicismes et les termes corrompus qui s'y sont introduits.

Ce but sera-t-il dépassé? Ce modeste travail porte-t-il en lui le germe de la réforme que tout patriote sincère doit désirer? Nous le souhaitons. Mais, pour que cette réforme salutaire se réalise, il faut le concours actif de tous les amis de l'éducation, et de tous ceux qui croient à la possibilité de conserver la langue française en ce pays. Ce concours fera-t-il défaut? A cette question nous n'hésitons pas à répondre négativement. A notre avis, jamais Canadien d'origine française ne refusera de coopérer à une œuvre aussi patriotique, que celui qui en est le promoteur soit ou non un artisan.

Entre les mains des instituteurs, et comme aide-mémoire, ce recueil pourrait contribuer pour une bonne part au succès de cette réforme, qui ne pourrait radicalement s'opérer pour le moment que parmi les élèves de nos écoles françaises.

**RECUEIL
DES
EXPRESSIONS VICIEUSES ET DES
ANGLICISMES
LES PLUS FRÉQUENTS.**

A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | V | W

A.

ALLÉGUÉ. Ce participe est souvent transformé en substantif, et cela inutilement, vu que nous avons le mot ALLÉGATION.

ALLSPICE. Poivre de la Jamaïque.

AMARRER. Expression maritime très répandue parmi les classes ouvrières, car, généralement elles disent *amarrer* au lieu d'ATTACHER des souliers, une coiffure, etc. Nos écoles seules pourraient parvenir à faire disparaître cette mauvaise expression, ainsi que beaucoup d'autres, en mettant leurs élèves en garde contre elles.

AMENDEMENT. Faire une proposition, une motion *en* amendement. Cette manière de dire est anglaise et incorrecte. Pour être exact il faut dire: Faire une proposition, une motion PAR VOIE ou SOUS FORME d'amendement.

ANGLIFIER. Verbe anglais francisé. Le verbe français correspondant est ANGLICISER.

APPLICATION. Comme ce mot a beaucoup d'acceptions, nous nous bornerons à démontrer dans quels cas on lui prête, mais à tort, la même signification en français qu'en anglais. S'agit-il de faire une demande, une requête, etc., presque invariablement l'on dit: j'ai fait ou je vais faire *application*. En consultant le dictionnaire, l'on se convaincra que l'on fausse l'acception de ce mot en l'employant ainsi.

APPOINTEMENT, APPOINTER. En anglais, ces deux mots signifient Nomination à quelque emploi, mais dans notre langue, *appointements* signifie Le salaire d'un employé, et *appointer*, Donner des appointements. Ces deux mots sont très souvent employés dans leur signification anglaise par nos hommes de profession; c'est pourquoi nous les insérons ici, tout en les priant d'éviter cette faute.

APPROPRIATION. Ce mot ne désigne que l'action de s'approprier, d'accaparer une chose. C'est donc à tort qu'on le voit figurer dans les documents et journaux publics, pour désigner une somme d'argent affectée à quelque objet, ou un crédit voté par la législature ou par des corporations. Pour être exact, il faut dire: *vote d'argent*, *vote d'un crédit*, ou bien: *somme affectée* ou *destinée* à quelque fin. La même faute se répète pour le verbe APPROPRIER, qui a une acception de plus que son substantif; exemple: *une somme appropriée* (c'est-à-dire proportionnée) aux besoins, aux circonstances. Il y a donc barbarisme chaque fois qu'on lit ou qu'on entend dire qu'une somme a été *appropriée*, au lieu de *affectée*, *votée*, *appliquée* ou *destinée* à des travaux ou autres fins.

ARGENTS. C'est à tort que nous écrivons souvent ce mot au pluriel, et cette erreur vient encore de l'anglais, qui dit *moneys*, mot qui signifie DENIERS ou ESPÈCES.

AVANCÉ. Nous faisons encore erreur en employant substantivement ce participe. C'est faire une ASSERTION qu'il faut dire, et non faire un *avancé*.

B.

BACHELIER. Par ce mot, l'on désigne souvent, mais à tort, le GARÇON ou le CÉLIBATAIRE.

BADRER. C'est encore un mot anglais francisé, et assurément il n'est pas un des moins ridicule, surtout lorsqu'on dit: c'est *badrant*! Nous avons les épithètes d'ENNUYEUX, de FATIGANT, voire même de SCIEUR, qui rendent parfaitement l'idée de *badrer*; pourquoi donc ne pas nous en servir?

BAILLER. Vieux mot qui signifiait Donner et qui n'est plus usité qu'au palais, et encore l'est-il rarement; mais dans nos campagnes il est encore d'un emploi journalier, bien qu'il soit difficile de le reconnaître, tant il est aujourd'hui corrompu. Dans toutes leurs transactions, nos paysans disent: je vous *barerai* tant pour telle chose, au lieu de BAILLERAI ou DONNERAI. Les instituteurs seuls sont en mesure de corriger la génération qui grandit de ce défaut.

BALLAST GROUND. Lieu de délestage.

BANDE DE MUSIQUE, *BANDE MILITAIRE*. Désignations empruntées de l'anglais par nous, tandis que nous avons celles-ci, qui valent beaucoup mieux: *Corps de musiciens, Musique de régiment*.

BANK. BANC du pressier. Ce banc est surmonté d'un pupitre sur lequel on place le papier à imprimer.

BARAUDER. Les ouvriers disent souvent *barauder* au lieu de VIRER ou TOURNER quelque chose bout pour bout.

BARDA. Qui peut dire d'où vient ce terme, dont les classes ouvrières, particulièrement les femmes, se servent au lieu de RANGER, NETTOYER ou FAIRE LE MÉNAGE? La disparition de ce mot barbare est grandement à désirer.

BARDEAU. Terme d'imprimerie synonyme de *casseau*. C'est une réserve, distribuée comme la casse, dans laquelle on survide les sortes surabondantes. C'est ce que nos typographes appellent la *casse de fonte*.

BARLEY. Rarement l'on désigne ce grain par son nom français, et pourtant le mot ORGE est bien connu. *Peeled barley*, orge émondé; *pearl barley*, orge perlé.

BARRE. Ici encore, nous avons laissé s'introduire dans notre langage certaines acceptions que l'anglais seul doit reconnaître à ce mot, erreur que

nous allons relever en indiquant les deux cas où nous avons à tort adopté ces acceptions. Le mot anglais *bar*, dans le cas où il signifie BANC DES ACCUSÉS, est adopté par tous nos avocats français, car toujours nous les entendons dire: "le prisonnier à la *barre*." Il est bon, toutefois, de remarquer le soin qu'ils ont pris de le franciser, en écrivant *barre* au lieu de *bar*.— L'autre cas où *barre* est mal appliqué, c'est lorsque par lui nous voulons désigner le COMPTOIR ou la BUVETTE d'une auberge.

BARRÈNE. Jeu d'enfant qui consiste en une manière d'échelle tracée avec de la craie, dans laquelle on marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet. Le nom français de ce jeu est MÉRELLE ou MARELLE.

BARRER. *Barrer* une porte peut se dire lorsque cette porte se ferme au moyen d'une *barre*; mais si elle se ferme à la clé, il sera plus logique de dire porte FERMÉE À CLÉ que porte *barrée*.

BED. L'on appelle *bed*, à Québec, le meuble qui sert à la fois de lit et de banc; BANC-LIT est le nom français de ce meuble.

BELT. CEINTURON de cuir ou d'étoffe.

BILL OF LADING. CONNAISSEMENT. Ce mot est assez connu, mais nos marchands canadiens se servent de préférence de l'anglais. Inutile d'ajouter qu'ils ont tort.

BITTERS. Pour bien des gens, *bitters* et ABSINTHE sont deux choses tout-à-fait différentes, tandis qu'il n'y a de différence réelle que dans les noms. Il n'est pas besoin de dire qu'ABSINTHE est le mot dont on devrait toujours se servir.

BITTERS (MIXED). Absinthe composée.

BLANC. Mettre du *blanc* se dit à tort au lieu de BLANCHIR, qui signifie augmenter les interlignes, ainsi que cela se fait dans les pages où il se trouve des titres, etc.

BLOQUER une lettre. C'est la remplacer provisoirement par une autre de même épaisseur, afin de n'avoir pas de remaniement à faire en la débloquent. C'est ce que, dans nos imprimeries françaises, nous appelons *virer*.


BODKINS. POINTE. Outil qui sert à lever soit une lettre, un mot ou une ligne dans la correction de toute composition.

BOITE. Les avocats sont dans une complète ignorance de la nomenclature de leur profession, ignorance à laquelle ils suppléent en se servant, soit du mot anglais même, soit en le traduisant. Toujours ils disent: la *boîte* des témoins, la *boîte* des jurés, et pourtant, s'ils s'étaient donné la peine, ou plutôt l'agrément de lire le code criminel français, ils sauraient aujourd'hui qu'au lieu de *boîte* il faut dire: BANC des témoins, BANC des jurés.

BOMBE. A Québec, l'on dit presque toujours *bombe* au lieu de BOUILLOIRE, et pourtant, ce dernier mot désigne assurément mieux que le premier l'objet dont il est question.

BOOME. Ce mot est employé par nous, mais un peu francisé, car l'on dit *bôme* pour désigner une ESTACADE FLOTTANTE OU BARRAGE en dedans duquel l'on tient du bois en flotte.

BOW-SAW. SCIE À CHANTOURNER. Les menuisiers et ébénistes désignent toujours cette scie par son nom anglais.

BRACE. () Accolade.

BRACE (TO). Poser des bandages de fer en dedans de l'avant d'un navire. C'est ce que les charpentiers appellent à tort *brécer*.

BRAID. Bordures de robes de femmes. MILLERET est le nom français de cette bordure, que nous appelons indifféremment *braid* ou *miret*; mais il est facile de voir que ce dernier mot est la corruption de MILLERET.

BOUCHARDE. Outil d'acier par le bas et fait en plusieurs pointes à diamant, à l'usage des tailleurs de pierre et désigné par eux sous le nom de *ciseau à dents*; mais ils se trompent davantage lorsqu'ils appellent *boucharde* le marteau dentelé et brételé, vu que LAIE est le véritable nom de ce marteau.

BRANDY. Tout le monde sait qu'EAU-DE-VIE est le nom français de ce spiritueux; mais non content de le désigner par le nom anglais, l'on dit encore: du *pale*, du *dark brandy*, et c'est là le comble du ridicule, car si l'on

veut du *dark*, il ne s'agit que de demander de l'EAU-DE-VIE COLORÉE; l'autre qualité de cette boisson se désigne sans qualificatif.

BRASSER LES CARTES. C'est BATTRE les cartes qu'il faut dire.

BRASS RULES. LAMES. *Waved rules*, TREMBLÉS: *Space rules*, FILETS SYSTÉMATIQUES.

BREAST HOOK. Fortes pièces de bois courbes que l'on applique en dedans de l'avant du vaisseau pour le lier et le renforcer, pièces que l'on désigne en français sous le nom de GUIRLANDE.

BRICKLAYER. MAÇON BRIQUETEUR.

BUTIN. Par ce mot, les classes laborieuses désignent le LINGE et tous les articles de vêtement. Si elles savaient que *butin* veut dire OBJETS VOLÉS ou tout ce qui peut être pris à l'ennemi, nous pensons bien qu'elles cesseraient de le mal appliquer; mais sa mauvaise application ne disparaîtra qu'à la longue, et si les instituteurs s'appliquent à corriger leurs élèves des expressions erronées dont fourmille notre langage.

BUTT (TO). Les charpentiers de navire disent *botter* au lieu de ROGNER des pièces de bois. Ils appellent aussi *botteur* celui qui est chargé de cette besogne. Nous ne saurions trop leur conseiller d'abandonner ces termes anglais corrompus. Le bon sens et leur langage ne pourront qu'y gagner.

C.

CAGE. L'on appelle ici *cage* un RADEAU OU TRAIN DE BOIS. Inutile de dire que ces deux dernières désignations sont préférables à la première.

CALOTTE. S'emploie au lieu de CASQUETTE, et bien à tort, vu que *calotte* est un petit bonnet sans visière qui ne recouvre que le dessus de la tête.

CAMBRIC. Sorte de tissu de coton et dont PERCALE est le nom français.

CANTHOOK. Espèce de crochet muni d'un manche et dont on se sert pour déplacer du gros bois, des plançons. RENARD est le nom français.

CARACTÈRES D'IMPRIMERIE:—

Dénominations Anglaises.	Anciennes Dénominations Françaises.	Nouvelles Dénominations Françaises. Force de corps en points.
Diamond,	Diamant,	3 points.
Pearl,	Perle,	4 id.
Agate,	Parisienne ou sédanoise,	5 id.
Nonpareil,	Nonpareille,	6 id.
Minion,	Mignonne,	7 id.
Brevier,	Petit texte,	7½ id.
Bourgeois,	Gaillarde,	8 id.
Long primer,	Petit romain,	9 id.
Small pica,	Philosophie,	10 id.
Pica,	Cicéro,	11 id.
English,	Saint Augustin,	12
		13 id.
Great primer,	Gros texte,	14
		15
		16 id.
Paragon,	Gros romain,	18 id.
Double small pica,	Petit paragon,	20 id.
Real double pica,	Gros paragon,	22 id.
Double english,	Palestine,	24 id.
Double great primer,	Petit canon,	28 id.

Double Paragon,	Trismégiste,	36	id.
Canon,	Gros canon,	44	
		48	id.
Five lines pica,	Double canon,	56	id.
Four lines Paragon,	Double trismégiste,	72	id.
Eight lines pica,	Triple canon,	88	id.
Eight lines english,	Grosse nonpareille,	96	id.
Nine lines pica,	Moyenne de fonte,	100	id.

CASSEROLE. Ustensile de cuisine; mais, par ce mot, nous voulons désigner, nous, le vase de fonte attaché au devant d'un poêle pour en recevoir les cendres qui s'en échappent. Inutile de dire que nous nous trompons en nommant *casserole* ce vase, dont le véritable nom est CENDRIER.

C'EST DE VALEUR! Expression souvent employée au lieu de C'EST MALHEUREUX!

CHAMPLURE. Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou baril, pour en faire écouler le contenu. C'est donc à tort qu'on emploie ce mot pour celui de ROBINET.

CHARGE. S'emploie dans ce cas-ci, dans nos palais de justice: "La *charge* du juge au jury." Pas n'est besoin de dire que c'est là un barbarisme affreux que nos hommes de loi pourraient éviter facilement. Si *charge* est parfois synonyme de caricature, ils deviennent certainement un sujet de *charge* lorsqu'ils se servent de ce mot au lieu d'ALLOCUTION.

CHARGER. On *charge*, on m'a *chargé* tant pour cette marchandise. Ces deux expressions sont anglaises. Pour être exact, il faut dire: "On DEMANDE

tant, on m'a PRIS tant pour cette marchandise."

CHASSIS. L'on dit d'ordinaire *châssis* au lieu de FENÊTRE.

CHEQUE. Ce mot anglais est tellement en usage parmi nous, et depuis si longtemps, qu'on le croit aujourd'hui français. Pourtant, l'équivalent était facile à trouver dans notre langue, vu que *chèque*, dans le sens qu'il est le plus généralement employé, veut dire BON sur une banque.

CHEQUER. C'est encore un verbe de création canadienne, et dont la classe marchande se sert dans les cas suivants: *chèquer* un compte, un livre de comptes, et cela quoique la comptabilité française ait déjà deux verbes analogues à son service: VÉRIFIER ou CONTRÔLER un compte, etc. Sur les chemins du fer et les bateaux à vapeur, les gardes-bagages disent aussi *chèquer*; mais, pour eux, cela signifie MARQUER ou NUMÉROTÉ les colis qu'on leur remet, et en échange desquels ils donnent des JETONS de cuivre numérotés (aussi appelés *cheques* en anglais), jetons que l'on présente ensuite au terme du voyage pour ravoir les objets qu'on leur a confiés.

CHEVAL A CHEVAL. Se dit entre joueurs lorsqu'ils ont gagné chacun une partie à un jeu quelconque, et qu'il s'agit de jouer la partie décisive. Cette expression vient de l'anglais *horse hand*, mais dans notre langue, MANCHE À MANCHE est l'expression consacrée.

CIVILIEN. En parlant d'un militaire, il arrive fréquemment d'entendre dire qu'il a assisté quelque part en habit de *civilien*, mot qui n'est nullement français, et qui n'a pas non plus cette acception en anglais. Habit BOURGEOIS sont les mots qui conviennent en pareil cas.

CLAIR, JE SUIS. Expression imitée de l'anglais, *I am clear*, et qui s'emploie souvent, mais à tort, pour indiquer que l'on a FINI une tâche, un travail, que l'on est SORTI VICTORIEUX d'une lutte ou d'une partie à un jeu quelconque. *Clairer*, mot anglaise vicié, s'emploie aussi impérativement. Exemple: *clairez* le chemin, *clairez* la maison, et cela à la place de ces expressions plus correctes: LIVREZ le chemin, VIDEZ la maison, etc.

CLERC DE POLL (*Poll Clerk*). SECRÉTAIRE D'ÉLECTION est le titre par lequel cet officier devrait être désigné.

CLINCHING. En terme de construction, ce verbe signifie RIVER. Dans nos chantiers de navire, les ouvriers ont francisé ce mot, et ils disent maintenant *clinch* au lieu de RIVER un boulon, une cheville. C'est là un malheur; car, pour peu qu'ils continuent ainsi à se servir de mots anglais, leur langage ne pourra bientôt plus être appelé français, et une fois cet idiome perdu pour nous, sur quoi s'appuiera la nationalité française en Canada, ce bien si cher à tous les Franco-canadiens?

COMMISSIONED OFFICERS. OFFICIERS. *Non-commissioned officers*, SOUS-OFFICIERS.

CONDENSED TYPES. Caractères allongés.

CONSISTANT, INCONSISTANT. Être *consistant* ou *inconsistant* à soi-même, à ses principes. Ce sont là deux barbarismes souvent commis par les journaux français de ce pays. C'est être CONSÉQUENT ou INCONSÉQUENT qu'il faut dire.

CONTEMPLATION. Ce substantif est souvent employé à tort et dans les cas suivants: L'objet en *contemplation*, au lieu de l'objet en VUE; l'entreprise en *contemplation*, au lieu de l'entreprise PROJÉTÉE.

CONTRACTEUR. Ce mot, qui vient de l'anglais *contractor*, est aussi presque toujours employé de préférence au mot français ENTREPRENEUR.

COPIE, EXEMPLAIRE. Le premier de ces mots signifie une EXPÉDITION ou un écrit fait d'après un autre écrit. C'est donc à tort que l'on dit *copie* d'un livre ou d'un imprimé quelconque; EXEMPLAIRE est le mot dont il faut se servir en ce cas.

COUVERTE. Se dit erronément pour COUVERTURE de laine.

CRAB. Les charpentiers de navire appellent ainsi un engin dont le nom français, CHÈVRE, est bien connu.

CRÉATURE. On ne saurait trop s'élever contre la signification que la classe ouvrière donne à ce mot, car toujours par lui elle entend désigner les personnes du sexe. Il ne serait donc que juste que chacun l'aidât à se corriger de cette faute, qui est trop grossière pour ne pas jeter du ridicule tant sur elle que sur ceux qui la laissent se perpétuer.

CULLER. C'est par ce mot—qu'ils prononcent à la française, *colleur*—que les mesureurs-inspecteurs de bois désignent leur profession. Il en est même qui disent: j'ai *collé*, pour j'ai INSPECTÉ du bois; aussi, est-il impossible à une personne qui ne sait pas l'anglais de les comprendre. Veulent-ils dire: j'ai LIVRÉ tant de pièces de bois pour un chargement, ils se servent de ces mots: J'ai *chippé* tant de pièces de bois. Ils ne savent pas, assurément, que *chipper* veut dire voler!

CUTS. Vignettes, attributions.

D.

DASHES (ORNAMENTED). FILETS ORNÉS.

DÉFRANCHISER. C'est le verbe anglais, *to disfranchise*, qui a été ainsi francisé, quoique nous ayons déjà en français le verbe DÉSAFFRANCHIR, qui vaut certainement mieux.

DÉMANCHER. L'on dit souvent: il s'est *démanché* le bras, la jambe, et il se l'est fait *ramancher*. Pour être exact, il faut dire jambe DÉMISE, bras DÉMIS.

DÉPUTÉ. En français, ce substantif est synonyme d'envoyé, de représentant du peuple. On l'emploie donc à tort, et cela fréquemment, dans ces cas-ci: *député-shérif*, *député-adjutant*, *député-greffier*, désignations inexactes qui devraient être remplacées par celles de SOUS-shérif, de SOUS-adjutant et de greffier-ADJOINT.

DISCOUNT. Le mot français ESCOMPTE est rarement employé. En ce pays, les affaires commerciales se transigent presque toujours en anglais; de là vient que ce mot et beaucoup d'autres sont ignorés de bien des marchands et commis de notre origine. Ne feraient-ils pas bien de travailler à les connaître?

DOUBLET. DOUBLON. Lettre ou mot répété.

DRAFT. Soit dans les transactions commerciales ou autres, le plus souvent on se sert de ce mot anglais au lieu de TRAITE. Nos charpentiers disent aussi *draft* pour PLAN de navire, et *drafter* au lieu de TRACER un plan de navire.

DUMMY. Se dit au jeu de whist lorsqu'il manque un quatrième pour faire cette partie. Le jeu du manquant est alors mis à découvert sur la table, et c'est ce qu'on appelle en français faire la partie de whist avec un MORT.

E.

ÉMANATION. En français, ce mot est synonyme d'*exhalaison*; ce qui n'empêche pas nos hommes de loi de l'employer toujours dans son acception anglaise, c'est pourquoi ils disent: l'*émanation* d'un bref, d'une injonction, etc., au lieu de l'ÉMISSION d'un bref, etc.

EMBARQUER. Se dit souvent, mais à tort, au lieu de MONTER en voiture.

EMBELLE. Partie du corps d'un navire comprise entre les deux gaillards; cependant, nous disons fréquemment: j'ai, j'aurai eu mon *embelle* de faire telle chose, et par cela nous entendons l'OCCASION, la FACILITÉ ou la CHANCE de pouvoir faire quelque chose. Il ne serait donc que juste de mettre en ce cas le mot *embelle* de côté, attendu que le dictionnaire ne le reconnaît que comme terme de marine.

EM-RULE (—). MOINS ou TIRET, servant dans le dialogue, etc. *Two and three ems rule*, deux et trois quadratins filets.

ENDICTMENT. Terme de droit criminel anglais, et qui signifie ACTE D'ACCUSATION. Mais le mot anglais paraît être employé de préférence par nos hommes de loi. Seulement, à la manière dont ils le prononcent (*indictement*), on est porté à le croire français.

ESPÉREZ, ESPÈRE. L'on dit souvent *espérez*, *espère*, pour ATTENDEZ, ATTENDS.

F.

FANCY TYPE. Caractères de fantaisie servant à orner et varier les titres.

FAT COMPOSITION. Composition ouverte.

FILER. Nos avocats disent *filer* un protêt, un rapport, une opposition. Il ne leur coûterait pourtant pas plus de dire: TRANSMETTRE, PRÉSENTER ou

PRODUIRE un rapport, etc.

FLOURISHES. DÉLIÉS, ou ornements calligraphiques.

FOOT LINE. LIGNE DE PIED, qu'on place au bas de chaque page, soit en cadrats ou en lingots métalliques.

FORE-CASTLE. Terme de marine anglais, presque toujours employé par nos navigateurs au lieu de GAILLARD D'AVANT.

FOREMAN. Ce mot anglais est généralement mêlé à notre langage, quoique les termes français équivalents soient assez connus; mais nous croyons tout de même devoir les donner ici: *Foreman of a jury*, CHEF d'un jury; *Foreman of a workshop or ship yard*, CONTRE-MAÎTRE d'un atelier ou d'un chantier de navire; *Foreman*, dans une imprimerie, PROTE.

FRIAR. MOINE. C'est le défaut qui se manifeste au tirage lorsqu'une partie de la forme n'a pas été touchée.

FULL FACE. Caractères à l'œil gras.

FURNITURE. GARNITURE. Ce mot comprend tous les bois qui entrent dans l'intérieur d'une forme, tels que les fonds et les têtes; les réglettes, les biseaux et les coins sont les accessoires qui l'entourent.

G.

GAGN. Ce mot est fréquemment employé dans notre langage. Exemple: Nous étions une *gagn*, une bonne *gagn* d'amis. C'est un NOMBRE, un BON NOMBRE d'amis qu'il faudrait dire. *Gagn of saws*, JEU DE SCIES; mais le mot *gagn* prévaut aussi dans le langage des travailleurs des moulins à scies.

GANGWAY. PASSERELLE est le nom français donné à cette planche que l'on glisse d'un quai pour en laisser retomber le bout sur un bateau ou navire, afin de faciliter l'embarquement ou le débarquement.

GALLEY. Petite chambre sur l'avant d'un navire et qui sert de cuisine. COQUERON est le nom français.

GATERS. Quoique connus, les noms français de GUÊTRES et de BOTTINES À GUÊTRE sont souvent remplacés par le mot anglais *gaters*.

GILET et VESTE. Nous devons à la langue anglaise de ne pas désigner par leur propre nom ces deux vêtements. Le GILET est sans manches et se porte sous le surtout ou l'habit. La VESTE qui se porte ici est à manches et sans basques. En un mot, la VESTE est ce que nous appelons le *gilet*.

GIN. GENIÈVRE.

GRÉER. C'est là un terme de marine qui est souvent mal à propos dans la bouche de tout le monde. C'est à qui dira une maison, une chambre bien *gréée*, pour une maison une chambre bien MEUBLÉE. L'on est autant répréhensible de mal appliquer un mot, une définition, que pourrait l'être un badigeonneur de peindre en noir là où le bon sens et le goût exigent le blanc.

GROCEUR, GROCERIES. Malgré que tout le monde sache qu'ÉPICIER et ÉPICERIES sont les mots dont il faudrait se servir de préférence, cela n'empêche pas que les premiers soient le plus communément employés.

GUIMBARDE. Petit instrument à languette d'acier, que par corruption nous appelons *bombarde*.

H.

HABITANT, HABITANTE. Nom par lequel nos classes ouvrières désignent les paysans ou habitants des campagnes. C'est aux institutions scolaires à corriger les enfants de la fausse acception donnée à ces substantifs.

HAIR LINE TYPE. Caractères effilés.

HAND LEATHER. MANIQUE. Morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main pour que le fil ciré ne les blesse pas lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

HAWSE PIPES. Trous par où passent les chaînes des ancres d'un navire. ÉCUBIERS est le nom français.

HOGGED. Les charpentiers de navire disent qu'un vaisseau est *hoggué* au lieu de ARQUÉ, ce qui arrive lorsqu'il a heurté une roche vers le milieu de sa quille.

HYDRANTS. BORNES-FONTAINES. C'est le nom par lequel sont désignés les robinets d'un aqueduc placés aux coins des rues.

I.

INCORPORATION, INCORPORER. En français, ces deux mots no désignent que l'action de réunir. Exemple: *incorporer* un peuple à un autre peuple; *incorporer* une compagnie dans un régiment, etc. L'on fait par conséquent erreur lorsqu'on les emploie pour désigner l'existence légale d'une compagnie, corporation ou association quelconque, comme dans les cas suivants: compagnie *incorporée*; acte d'*incorporation*. Ces deux fausses désignations sont le fait d'un mauvaise traduction des mots anglais *Incorporated Company*; *Incorporation act*, et qui, en bon français, veulent dire: Compagnie CONSTITUÉE en corporation; acte CONSTITUTIF.

INSERTION ou TREMEN. C'est par ces deux mots anglais que le marchand et les acheteuses désignent toujours le fond de dentelle appelée en français ENTRE-DEUX.

INSTALMENT. Ce mot anglais est aussi fréquemment employé par nous, car nous disons paiements par *instalments* au lieu de paiements à TERMES. *Instalment* signifie aussi VERSEMENT.

INTRODUIRE. Il arrive souvent que l'on dise *introduire*, *introduction* au lieu de PRÉSENTER, PRÉSENTATION. Exemple: *Introduire* une personne à quelqu'un. C'est PRÉSENTER, PRÉSENTATION dont il faut se servir en ce cas; mais si l'on veut parler d'une personne étrangère que l'on a conduite dans une famille, c'est alors qu'il convient d'employer les mots INTRODUCTION et INTRODUIRE.

J.

JOB. Ce mot signifie ENTREPRISE ou TÂCHE, selon le cas. Il serait donc plus logique de dire: J'ai une TÂCHE à remplir, j'ai ENTREPRIS un ouvrage ou des

travaux, au lieu de: j'ai *une job*, etc.

JOBS. BILBOQUETS. Ce nom se donne aux plus légers des ouvrages de ville, tels que têtes de lettres, cartes d'adresse, billets de faire part, factures, etc.

JOB CHASE. RAMETTE. Châssis sans barre, servant aux ouvrages de ville, comme pour les placards, tableaux, cartes, etc.

JIB, FLYING JIB. En français, les termes de marine sont peu connus en Canada, même des navigateurs, car ils disent *jib* au lieu de FOC, et *flying jib* au lieu de FOC VOLANT.

K.

KID. CHEVREAU. C'est donc à tort que nous disons Gants de *Kid* au lieu de Gants en peau de CHEVREAU.

L.

LABEL. Les marchands et commis disent le plus souvent *labels* lorsqu'il s'agit de mettre des ÉTIQUETTES à leurs marchandises.

LARBOARD, STARBOARD. BABORD, côté gauche d'un navire, TRIBORD, côté droit, sont les mots français correspondants; mais ils paraissent inconnus de nos navigateurs et charpentiers.

LARGE and SMALL FACE. GROS ŒIL et PETIT ŒIL. L'*œil* de la lettre est le relief, c'est-à-dire l'extrémité saillante, laquelle étant couverte d'encre, laisse son empreinte et forme ce qu'on appelle l'impression.

LEADERS. POINTS CARRÉS ou de conduite (...) Ces points sont d'un fréquent usage, entr'autres dans les ouvrages à colonnes ou dans les tables.

LEAD-CUTTER. Coupoir à interlignes. *Lead and brass rule cutter*, BISAUTIER.

LEADS. INTERLIGNES. Ce sont des lames de fonte dont le principal emploi est de séparer les lignes entre elles, ainsi que ce nom le fait comprendre.

LECTURE. En anglais, ce mot signifie ESSAI, DISCOURS écrit; mais en ce cas comme en bien d'autres, nous avons adopté le mot anglais pour laisser de côté celui de notre langue, qui est pourtant bien plus expressif. Il en est résulté que nous disons aujourd'hui: *donner une lecture (to give a lecture)* au lieu de LIRE un discours ou un ESSAI. Il est facile de voir que nous avons perdu au change, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui du bon sens.

LOCK (TO). SERRER une forme. C'est à tort que dans nos imprimeries canadiennes l'on dit *loquer* au lieu de SERRER, et *déloquer* à la place de DESSERRER une forme.

LOCKERS. Espèce d'armoires dans les embarcations. Nos navigateurs ou bateliers paraissent ignorer le nom français correspondant, ÉQUIPETS.

LOCK-SAW. Petite scie dont PASSE-PARTOUT est le nom français.

LONG-STICK. BISAIGLE ou BISAIGUE. Outil de bois qui sert aux cordonniers à lisser ou polir le devant des semelles de souliers.

LUNCH. L'on dit même *luncher*. Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre; c'est pourquoi, non contents d'avoir fait la folie d'emprunter le mot *lunch*, nous en avons aussi fait un verbe, et cela tandis que nous avons déjà GOÛTER, COLLATION et COLLATIONNER, qui veulent dire la même chose.


LYE TROUGH. Baquet dans lequel on couche les formes pour les laver.

M.

M-QUADRAT. Cadratin.

MACE. MACIS. Ecorce intérieure de la noix muscade et dont on se sert comme épice.

MAHOGANY. ACAJOU. Il est rare que nos ouvriers ne désignent pas ce bois par son nom anglais.

MAIN (). La MAIN a pour objet de fixer l'attention sur des notes ou remarques en têtes desquelles elle est placée. C'est à tort qu'elle est appelée *index* dans nos imprimeries.

MENOTTES. Lien avec lequel on attache des prisonniers. C'est donc à tort que les personnes du sexe désignent par ce terme la MITAINE de soie qui ne recouvre que la moitié de la main.

MESS, OFFICERS'. ORDINAIRE des officiers militaires.

MIS-DEAL. Expression anglaise généralement employée au jeu de cartes. On dit en français: CARTES MAL DONNÉES.

MONEY ORDER. MANDAT d'articles d'argent ou MANDAT sur la poste. *Money order offices*, Bureaux d'expédition d'argent.

MONTER EN HAUT. Locution des plus vicieuses et qu'accompagne toujours sa sœur: *descendre en bas*. Il serait sage de s'en corriger en les remplaçant par celles-ci: ALLER LÀ HAUT, ALLER EN BAS.

MOP. Se dit au lieu de BALAI DE MATELOT, et aussi pour HOUPPE À POWDRER.

MOTEUR. Ne s'emploie en français que comme terme de mécanique; mais nos hommes de loi, nos législateurs, lui ont donné—bien entendu sans en avoir le droit—une acception de plus, comme cela a lieu pour le mot anglais *mover*, car, par lui, ils veulent toujours désigner celui qui fait une proposition ou motion dans un corps délibérant. En pareil cas, *the mover* signifie l'AUTEUR d'une proposition ou motion.

MOUILLER. Se dit presque toujours au lieu de PLEUVOIR.

MOUVER. Les pilotes lamineurs disent *mouvoir* au lieu de CHANGER un navire de place.

N.

N-QUADRAT. Demi-cadratin.

NET. RÉSILLE. Espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux. *Net*, TULLE; *fancy net*, TULLE-FANTAISIE.

NICK. CRAN. C'est une marque que porte la lettre pour indiquer au compositeur le sens dans lequel il doit la tourner quand il la place dans le composteur.

O.

OFFICE. Ce mot, qui est d'un usage fréquent dans les deux langues, est généralement mal appliqué par nous. Exemple: l'*office* d'un notaire, d'un avocat, d'un médecin, tandis que l'on devrait dire: l'ÉTUDE d'un notaire, le BUREAU d'un avocat, l'OFFICINE d'un médecin. Pour désigner leur imprimerie, les typographes canadiens disent souvent l'*office*, au lieu de l'atelier. Dans certain cas, le mot anglais *office* signifie MINISTÈRE; alors on se trompe grandement de lui donner en français le mot *bureau* pour équivalent, et c'est cependant ce qui se voit tous les jours, car on dit: *bureau* du secrétaire provincial pour désigner le SECRETARIAT provincial; *bureau* des terres de la couronne, au lieu de MINISTÈRE des terres, et ainsi de suite pour tous les départements qui ont pour chef un conseiller d'état.

OFFICIER-RAPPORTEUR. En France, l'officier ainsi désigné est un juge d'instruction devant un conseil de guerre ou de discipline. Ce titre injudicieux, qui figure dans toutes nos lois électorales et qui est la traduction mot à mot de *Returning Officer*, devrait être remplacé par celui de PRÉSIDENT D'ÉLECTION.

OGEE. Les menuisiers paraissent ignorer le mot français OGIVE, car ils désignent toujours sous le nom d'*ogee* la MOULURE OGIVALE et même l'outil de cette moulure.

ORIGINER. Ce verbe n'existe pas dans notre langue; mais à force de singer l'anglais en tout, l'on a fini par dire comme lui: telle chose a *originé* ici ou là. L'emprunt de ce verbe serait justifiable si nous n'avions pas en français d'équivalent, mais il est très facile de rendre l'idée de ce mot en disant: telle chose a EU LIEU, telle chose S'EST PASSÉE ici ou là.

OUT. BOURDON. Lettre ou mot d'omis.

OVERHAUL (TO). Signifie d'abord LARGUER ou LÂCHER une amarre, et en second lieu, EXAMINER un compte, etc., mais il arrive souvent que dans ce dernier cas ce verbe anglais est francisé par les charpentiers et constructeurs de navire, car ils disent généralement *overhaler* un bâtiment, etc., au lieu d'EXAMINER.

P.

PALETTE. L'on dit ici *palette* au lieu de VISIÈRE de shako ou de casquette.

PANTRY. Sur un navire, *pantry* signifie SOUTE aux provisions, et dans une maison la DÉFENSE, c'est à dire le lieu où l'on met toutes les provisions de table.

PARAGRAPHE (§). Ce signe sert de titre dans une classe de subdivisions. C'est dans les ouvrages scientifiques, et notamment dans les matières de jurisprudence qu'on l'emploie le plus ordinairement. C'est donc à tort que l'on dit souvent *paragraphe* pour ALINÉA.

PAR ARGENT. Traduction littérale de *by cash*. Dans la tenue des comptes, cette locution vicieuse devrait être remplacée par le simple mot ARGENT ou ESPÈCES.

PARAPEL. Corruption de *parapet*, qui signifie élévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart. Nous avons donc deux fois tort de dire *parapel* pour TROTTOIR, chemin réservé aux piétons.

PAYER. *Payer* une visite, *payer* des compliments. C'est la traduction littérale des locutions anglaises *to pay a visit*, *to pay compliments*. C'est RENDRE une visite, et FAIRE des compliments qu'il faut dire.

PEG-AWL. Les cordonniers désignent par ce mot anglais le perçoir dont ils se servent lorsqu'ils font des chaussures à la cheville. BROCHE est le nom français de cet outil.

PEPPERMINT. MENTHE POIVRÉE est le nom français de cette plante ou de l'essence qu'on en extrait.

PEPPERMINT LOZENGES. PASTILLES de menthe.

PIE. PÂTÉ. On appelle ainsi un mélange de lettres ou de caractères brouillés ensemble, soit par accident, soit par négligence.

PLANER. TAQUOIR. Morceau de bois avec lequel on applanit les formes dans les imprimeries.

PIGEON-HOLE. Sorte de jeu de bagatelle inventé en Amérique et qui n'a pas encore de nom français, mais que l'on pourrait fort bien désigner par celui de COLOMBIER.

PILOTE BRANCHÉ. C'est là une traduction de *branch pilot* qui peut à bon droit prendre rang parmi les plus grosses âneries. PILOTE LAMANEUR est le nom par lequel devrait être désigné le marin reçu et commissionné, après des études spéciales, pour entrer dans notre fleuve et en sortir toute espèce de bâtiments.

PLASTER. L'on désigne rarement en français cette toile gommée qui sert à panser les blessures. C'est toujours *plasteur* que l'on dit au lieu d'EMPLÂTRE.

PLASTERER. PLÂTRIER. Il est rare que nos ouvriers ne disent pas *plasterer* au lieu de PLÂTRIER.

PLUG (TO). TAPONNER. Terme de construction navale. Ce verbe signifie recouvrir les têtes de clou du pont d'un navire au moyen de petits tapons de bois. Les charpentiers paraissent ignorer le verbe et le substantif correspondants de *to plug* et de *plug*, car ils disent *ploguer* au lieu de TAPONNER un pont de navire, et *plug* au lieu de TAPON.

POCHE, EMPOCHER. Au jeu de billard, l'on imite l'anglais quand l'on dit *pocher* au lieu de BLOUSER, et *empocher* au lieu de BLOUSER une bille.

POIGNÉE, BOUTON de PORTE. L'on ne se sert toujours que du mot *poignée*, et pourtant, lorsqu'une poignée de porte est ronde, il serait plus exact de dire BOUTON.

POST-OFFICE. POSTE ou POSTE AUX LETTRES.

PRESENT. Il s'agit ici de la suscription d'une lettre, d'un billet à faire remettre à sa destination par une autre voie que la poste, et sur l'adresse desquels il n'est pas besoin d'écrire le nom de la ville, attendu que l'envoyeur et le destinataire sont du même lieu. En pareil cas, c'est toujours le mot anglais *present*, que l'on voit figurer. Il serait donc juste, puisque ce genre d'adresse est aussi français, de nous servir des mots EN VILLE pour cette suscription, dont nous donnons ici l'exemple:

A Monsieur,
Monsieur ———
En ville.

PROCÉDÉS. Se dit dans les cas suivants: user de bons, de mauvais PROCÉDÉS envers quelqu'un. Il est aussi synonyme de *recettes*. C'est donc erronément que l'on dit: les *procédés* d'une assemblée, d'une cour de justice, etc., ou bien encore, faire lecture des *procédés* d'une séance. Dans le premier cas, il faut dire: les ACTES d'une assemblée, d'une cour de justice, et dans le second, faire lecture du PROCÈS-VERBAL d'une séance.

PUMPS, ESCARPINS. Souliers à semelle mince et à oreilles. C'est la chaussure de bal.

PUNCH. C'est ainsi que les menuisiers désignent souvent le REPOUSSOIR, instrument qui sert à chasser les clous plus loin que ne le peut faire le marteau.

PURSER. C'est tout bonnement le COMPTABLE d'un bateau ou navire à vapeur. Il serait donc plus raisonnable de se servir de ce mot de préférence à *purser*.

PUTTY. Les plâtriers appellent *putty* la préparation de chaux et de plâtre avec laquelle ils poussent les moulures et les corniches. POTÉE est le nom français de cette préparation.

Q.

QUALIFICATION, QUALIFIÉ, L'acception de ces deux mots est fréquemment faussée. Par *qualification*, l'on entend le DROIT D'ÉLIGIBILITÉ d'un candidat à la représentation nationale ou municipale, droit qui, selon nos lois, n'est acquis au candidat qu'à la condition d'être propriétaire d'un immeuble non grevé et représentant une valeur spécifiée. Cette condition, c'est le CENS ÉLECTIF; ainsi, au lieu de tel candidat n'est pas *qualifié*, n'a pas la *qualification* requise, il sera bien plus logique de dire: tel candidat est ou n'est pas ÉLIGIBLE. Le cas est à peu près le même à l'égard de l'électeur. Un homme est électeur ou il ne l'est pas; s'il est électeur, il n'y a aucune nécessité de dire, comme le fait l'anglais: c'est un électeur *qualifié*. S'il n'est

pas électeur, s'il ne paie pas un cens assez élevé pour avoir le droit de voter aux élections, et qu'il y vote, il est encore moins nécessaire de le qualifier d'électeur *non qualifié*. Il est alors tout bonnement un FAUX électeur.

QUART. L'on fait erreur en se servant de ce mot au lieu de BARIL.

QUERIR. Il y a bien longtemps que ce verbe a été corrompu par les classes laborieuses, car aujourd'hui elles ne cessent de dire: va le *cri* pour va QUÉRIR ou va CHERCHER quelqu'un. Nos instituteurs seuls sont capables de faire disparaître un jour cette mauvaise manière de prononcer ce verbe.

QUOTATION. GARNITURE et LINGOTS métalliques servant à remplir les blancs.

R.

RANK. Meuble d'imprimerie dans et sur lequel on place les casses. RANG est le nom français.

RAPPEL, RÉVOCATION. Il arrive souvent que l'on prête à ces deux mots la même signification; exemple: *Rappel, révocation* d'une loi. RAPPELER une loi veut dire: FAIRE REVIVRE, REMETTRE cette loi en VIGUEUR, tandis que RÉVOQUER signifie ANNULER, ABROGER.

RECORD. En anglais, ce mot signifie REGISTRE, DOSSIER, ARCHIVES, PIÈCES, etc., mais dans notre idiome, il n'est plus usité aujourd'hui. L'ancien droit coutumier s'en servait, mais c'était dans des acceptions toutes différentes; c'est pourquoi les avocats et autres feraient bien de le laisser de côté, attendu qu'ils ont à leur disposition les mots correspondants plus haut cités.

RÉFÉRER. Ce verbe s'emploie dans le sens de FAIRE RAPPORT, de RAPPORTER une chose à une autre, et de S'EN RAPPORTER à quelqu'un ou à un ouvrage pour décider sur quelque matière. Exemple: RÉFÉRER à la chambre; RÉFÉRER un passage d'un livre à un autre passage; EN RÉFÉRER à quelqu'un pour la décision de quelque chose. Mais l'on fait un anglicisme lorsqu'on dit: *je vous réfère* à un tel; *je réfère* ou *je référerai* à ce livre, etc. Il serait donc sage de remplacer ces expressions vicieuses par celles-ci: Je vous RENVOIE à un tel; je CONSULTE ou je CONSULTERAI ce livre.

RENARD. Les enfants disent *faire le renard* lorsque, sans permission, ils manquent d'aller à l'école. C'est aux maîtres à leur apprendre que faire l'ÉCOLE BUISSONNIÈRE est l'expression voulue en ce cas.

RENCONTRER. De la manière dont ce verbe est employé dans ces cas-ci, il donne lieu à des barbarismes: RENCONTRER les dépenses, le déficit, mots traduits littéralement de l'anglais: *To meet the expenses, the deficiency*. C'est FAIRE FACE AUX dépenses et COMBLER le déficit qu'il faut dire.

ROBRE ou ROBER. Ne se dit qu'au jeu de whist. A tout autre jeu, c'est PARTIE LIÉE ou double qu'il faut dire.

RULE. FILET, en cuivre ou en acier, dont le typographe se sert pour composer.

RUN OVER (TO). REMANIER est le mot dont on doit se servir au lieu de *parcourir*, qui est actuellement en usage dans nos imprimeries.

S.

SABOT. Boîte dans laquelle on jette les lettres usées et destinées à être remises au creuset.

SALLE MUSICALE. C'est une mauvaise traduction de *Music Hall*. Comme il n'est pas plus logique de dire *salle musicale* que *salle dansante*, l'on sera certain d'être exact en disant ou en écrivant SALLE DE MUSIQUE.

SAMPLE. Presque toujours nos marchands se servent de ce terme anglais, tout en en changeant la prononciation, car ils disent un ou des *simples*. Nous croyons, cependant, qu'ils connaissent le mot français ÉCHANTILLON.

SAUCE-PAN. POËLON.

SAVONNETTE. Ici encore l'on constate que ce mot est généralement mal appliqué. *Savonnette* est le morceau de savon ordinairement parfumé et dont la mousse sert à enduire la partie du visage que l'on veut raser, et PINCEAU À BARBE est l'objet avec lequel on applique cette mousse.

SCARFING. Mettre des pièces de bois bout à bout et assembler leurs extrémités par le moyen d'entailles. C'est ce que l'on appelle ENTER; mais

nos charpentiers de navire ont francisé le mot anglais, et ils disent aujourd'hui *scarfer* une quille, etc. Il n'y a qu'à leur démontrer le tort qu'ils font à la nationalité en se servant de mots anglais ainsi corrompus, et nous sommes certains qu'ils reviendront bien vite aux dénominations françaises, leur patriotisme reconnu en est pour nous un sûr garant.

SCRAPER. Les ébénistes et menuisiers ne connaissent pas le nom français de cet outil, qui sert à racler le bois; aussi, disent-ils toujours un *scraper* au lieu d'un RACLOIR; *scraper* au lieu de RACLER.

SCRIPT. CARACTÈRES D'ÉCRITURES. Telles sont la *coulée*, la *bâtarde*, la *gothique*, la *ronde*, l'*anglaise* ou *cursive*, etc.

SET. Mot anglais qui s'applique à mille choses et qui est presque passé dans notre langage. Pour éviter l'ambiguïté, nous allons indiquer en anglais les principaux cas où ce substantif est employé, tout en faisant suivre de la traduction: *Set of friends*, cercle d'amis; *set of crockery*, service de vaisselle; *set of studs*, garniture de boutons de chemise; *set of furniture*, assortiment de meubles; *set of tools*, assortiment d'outils.

SHAPE. Ce sont les femmes d'ouvriers qui emploient ce mot anglais pour désigner, soit une FORME de chapeau, la TAILLE ou la MINE bonne ou mauvaise d'une personne.

SHEERING. Nos marins disent rarement qu'un navire a fait des EMBARDÉES. Ils ont au contraire francisé le verbe *to sheer*, et en disant, comme ils le font aujourd'hui, qu'un vaisseau *a pris une shire*, qu'un vaisseau *shirait*, au lieu de: prenait des embardées, ils ont certainement perdu au change.

SHIFTING. Un chargement de navire a *shifté*, disent les charpentiers et arrimeurs, et pourtant ils savent tous que DÉARRIMÉ est le mot français.

SHIRTING. CALICOT ou COTON blanc.

SHOOTING-STICK. DÉCOGNOIR. Morceau de bois avec lequel on serre et desserre les formes dans les imprimeries.

SIDE-BOARD. BUFFET est le nom français de cette espèce d'armoire dans laquelle on enferme la vaisselle et le linge de table.

SIDE and FOOT STICK. Grand et petit biseaux. Ce sont les morceaux de bois à l'aide desquels on assujettit des caractères dans un châssis.

SINK. Boîte ordinairement foncée en plomb, avec un trou au milieu pour l'écoulement des eaux, et dans laquelle se lave la vaisselle. ÉVIER est le nom français.

SKY LIGHT. ABAT-JOUR. Mais sur un navire *sky light* signifie ÉCOUTILLE VITRÉE.

SLACK. Ce mot anglais est passé dans le langage de tous nos ouvriers et marins, qui disent *slaquer* au lieu de LARGUER une amarre; donner du *slack* au lieu de donner du JEU à une porte, à un tiroir, etc. Ils disent aussi: les temps sont *slack* pour: les temps sont DURS.

SLICE GALLEY. COULISSE est le terme français. La coulisse est une petite planche très mince au moyen de laquelle on fait couler sur le marbre une page, un tableau, etc. Les coulisses s'enchâssent dans des galées construites à cet effet.

SLIPPERS. PANTOUFFLES. Souliers à semelle mince, sans oreilles, et que l'on ne porte qu'à la maison.

SLUR (TO). FRISER ou PAPILOTER. On dit d'un tirage qu'il FRISE, lorsqu'il manque de netteté, et lorsque l'impression se projette au-delà de l'œil de la lettre.

SMART. Ce mot anglais, qui signifie badinage, est bien celui dont l'emploi peut jeter le plus de ridicule sur nous, car il ne comporte pas le sens que nous lui donnons d'ordinaire. Lorsqu'on dit: c'est un homme *smart*, toujours nous entendons la capacité, l'habileté, la finesse ou l'esprit de la personne ainsi désignée; pourquoi, alors, ne pas dire de préférence: c'est un homme habile, capable, fin ou d'esprit!

SNACK. Mot anglais qui signifie MANGER un morceau, et nous disons aujourd'hui *faire, donner un snack*, au lieu de donner un REPAS ou un RÉGAL. Nous avons là une des mille preuves que nous tombons dans le ridicule chaque fois que nous remplaçons par une expression étrangère un mot ou une locution de notre langue.

SPARE BALL. Se dit au jeu de quilles pour indiquer qu'en deux boules on les a renversées toutes, et qu'avec la troisième qui reste, on peut encore faire des points en sus des dix déjà faits. *Spare ball* peuvent en conséquence se traduire par BOULE DE RÉSERVE.

SPELL. J'ai donné une bonne *spell* à cet ouvrage, disent bon nombre d'ouvriers; mais ceux qui ne se servent pas de cette locution anglaise emploient d'ordinaire celle-ci: J'ai donné une bonne *secousse* à cet ouvrage. Inutile de dire que ces deux expressions devraient être rejetées: la première parce qu'elle est anglaise, et l'autre parce qu'elle signifie PRENDRE SON ÉLAN pour mieux courir. J'ai bien, ou j'ai beaucoup AVANCÉ tel ouvrage, ou toute autre expression analogue pourrait facilement les remplacer.

SPOKE-SHAVE. Outil de charron et de menuisier d'invention allemande. PLANE ALLEMANDE est le nom que les Français lui donnent.

SPOT. Au jeu de colombier (*Pigeon-hole*), ce mot indique d'abord la place où l'on met la bille qui sert de premier but; en ce cas, c'est PLACER LE BUT qu'il faut dire; mais lorsqu'il s'agit de tirer pour savoir lequel des joueurs aura la main, le gagnant doit se servir de cette locution: "A moi la MAIN," au lieu de: "A moi le *spot*."

SPREE. Le dictionnaire anglais ne reconnaît pas ce terme, que nous croyons appartenir à l'argot américain. Il ne s'en est pas moins glissé dans notre langage, car nous entendons dire bien souvent: Pierre ou Paul est en *spree*, au lieu de Pierre ou Paul FAIT LA NOCE.

STAMP. BOUCHE-TROU. Espèce d'étampe dont se servent les cordonniers pour cacher, en l'imprimant sur une semelle, les trous qu'y ont fait les deux chevilles qui la tenaient appliquée sur la forme.

STANDING GALLIES. GALÉES DORMANTES, sur lesquelles on conserve les matières non à distribuer, ainsi que les lignes de titre, blanc, filets, interlignes, etc.

STARTING. Ce verbe est fréquemment employé par les charpentiers de navire, qui ont pris le soin de le franciser, car il disent: On va *starter* tel ouvrage, au lieu de COMMENCER. Ils disent aussi: les écarts d'un bordage ont *starté*, pour: se sont ÉLOIGNÉS OU DISJOINTS.

STEWARD. COMMIS DES VIVRES d'un navire ou bateau à vapeur.

STEWPAN. CASSEROLLE.

STICK. COMPOSITEUR. Outil dans lequel le compositeur typographe place la lettre.

STOCK. COL-CRAVATE.

STRAP. Ce mot anglais est très répandu, car toujours l'on s'en sert pour désigner une MENTONNIÈRE de casquette, des SOUS-PIED, COURROIES, etc. C'est aux instituteurs qu'appartient le devoir de réformer notre langage sous tous ces rapports. L'honneur de veiller à la conservation de la nationalité est là qui les y invite.

STRING, HALF-STRING. Ces deux mots se disent au jeu de quilles, et ils signifient, l'un la GRANDE, et l'autre la PETITE PARTIE. La grande partie est de trente boules et la petite de quinze.

STUFF. Ce mot est souvent employé au lieu du français ÉTOFFE.

SWINGNER. Les arrimeurs désignent par ce nom le travailleur qui leur amène pièce à pièce le bois près du navire dont ils ont à faire le chargement. FLOTTEUR est le nom français qui correspond à *swingner*.

T.

TEA-BOARD. PLATEAU. Espèce de plat en tôle, en bois, etc., vernissé, dans lequel on sert le thé, le café et les rafraîchissements.

TEA-POT. Ce mot anglais s'emploie souvent au lieu de THÉIÈRE.

TEN STRIKE. Se dit lorsque d'une seule boule on a renversé les dix quilles. COUP DE DIX rendraient parfaitement l'idée.

TICKET. L'on se sert quasi toujours de ce mot, et pourtant, BILLET est très bien connu.

TIRETTE. Morceau de fonte qui se glisse sur la petite ouverture pratiquée dans la porte d'un poêle pour en diminuer la tire. C'est ce que nous appelons

à tort la *petite porte* d'un poêle.

TOAST. Morceau de pain grillé. RÔTIE est le nom français.

TOW-LINE. Nos navigateurs ne désignent qu'en anglais l'amarre qui sert à remorquer, et dont AMARRE DE TOUÉE est le nom français.

TOKEN. Terme d'imprimerie, dont MARQUE est le nom français. Cette MARQUE se fait lorsqu'on trempe le papier qui doit être imprimé, et pour éviter un deuxième comptage, on replie une feuille sur elle-même tous les deux cent cinquante feuilles.

TRANSQUESTIONNER. Ce verbe n'existe pas dans notre langue, mais c'est par lui que l'on a cru rendre le mot anglais *to cross-examined*. Si l'on s'était donné la peine de chercher un peu, l'on aurait probablement trouvé le terme légal français de CONTRE-INTERROGER lequel rend parfaitement l'idée de *cross-examined*.

TRIC-TRAC. Espèce de jeu de cartes. Mais par lui nous désignons, à tort bien entendu, le moulinet de bois dont on tire un son aigre et bruyant en l'agitant avec la main, et dont le véritable nom est CRÉCELLE.

TROUSSEAU et LAYETTE. D'ordinaire nous faussons la signification de *trousseau*, mot qui désigne le linge et tout ce que l'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse. Mais lorsqu'il s'agit des vêtements et ustensiles nécessaires à un enfant qui vient de naître, c'est le mot LAYETTE dont il faut se servir au lieu de *trousseau*.

TRUE BILL. Terme de droit criminel anglais. Ces mots sont quelquefois traduits par nos avocats français, mais le plus souvent d'une manière inexacte. C'est par *vrai bill* ou *accusation fondée* qu'ils rendent ce terme anglais, qui veut dire ARRÊT DE MISE EN ACCUSATION, arrêt que rend un grand jury lorsqu'il trouve fondée la plainte soumise à sa décision. Ainsi, *accusation fondée* est loin de rendre cette idée. L'accusation ne peut être reconnue fondée ou non qu'après l'instruction du procès. La même erreur a lieu à l'égard de *no bill*, mots qui, en français, signifient ARRÊT DE NON-LIEU, arrêt que rend un grand jury quand la plainte soumise à sa décision ne fournit pas matière à procès.

TUMBLER. Le mot français VERRE est bien connu, mais *tumbler*, que l'on prononce *tombleur*, nous paraît être plus usité. En ce cas comme en bien d'autres, c'est aux institutions scolaires qu'il incombe de corriger les élèves de cette habitude de se servir de mots anglais inutilement.

TWEED. ÉTOFFE À PANTALON.

TWO-LINE. Lettres de deux points; elles sont aussi appelées INITIALES; on les nomme encore LETTRES MONTANTES.

V.

VASISTAS. Vître d'une fenêtre, que l'on peut ouvrir sans ouvrir la fenêtre. C'est ce qu'à tort nous appelons GUICHET.

VIN de PORT. VIN D'OPORTO. *Vin Sherry*, VIN BLANC OU DE XÉRÈS.

VOTEUR. Ce mot n'est pas français. VOTANT est le terme qui désigne celui qui vote aux élections ou dans un corps délibérant.

W.

WARRANT. Ce mot est aussi passé dans notre langage, et pourtant nous avons MANDAT qui correspond parfaitement à ce terme. Exemple: *Warrant of commitment*, MANDAT de dépôt; *Warrant of arrest*, MANDAT d'amener; *Search Warrant*, MANDAT de perquisition.

WATER-CLOSETS. Fosses anglaises.

WATER-LOGGED. Vaisseau qui a fait eau.

WATER-POLICE. L'on désigne ce corps sous le nom de *police d'eau* ou *police riveraine*, mais POLICE DE RADE le désigneraient bien mieux.

WETTING-TROUGH. BASSINE. C'est le réservoir de l'eau dont on se sort pour tremper le papier.

WINCH. Machine dont on se sert pour élever de grosses pierres ou autres grands fardeaux, et dont GRUE est le nom français.

WRENCH. Clef anglaise.

WRIT. Terme de droit anglais. ORDONNANCE, ORDRE. *Writ of election*, BREF d'élection.

ERREURS:

Page 13, ligne 21, au lieu de "et," lisez "car".

Page 13, ligne 23, au lieu de "car," lisez "et".

[Transcriber's Note: these errors have been corrected in the text.]

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK RECUEIL DES
EXPRESSIONS VICIEUSES ET DES ANGLICISMES LES PLUS
FRÉQUENTS ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are

located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project

Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to

you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the

efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment

including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a

copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility:
www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.